

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 2 Avril.

On a eu à Paris, samedi, un peu d'espoir dans l'amélioration du conflit oriental. Toutes les dépêches étrangères faisaient croire que rien n'était définitivement compromis. S'il faut s'en rapporter aux journaux que nous avons reçus, au moment où nous écrivons ces lignes, cette espérance se serait en grande partie dissipée.

Cependant, comme le dit fort bien la *Liberté*, il est bien probable que l'Angleterre ne songe point à faire trancher la question orientale par une grande bataille. Comme elle est, de toutes les puissances, celle qui est le plus en état de pratiquer le système de la paix armée, comme ses ressources sont immenses; comme son crédit est inépuisable, elle s'inspirera peut-être du rôle de Fabius Cunctator qui, par une sage temporisation, finit par restituer toutes choses en état : *Cunctando restituit rem*.

Sir Stafford Northcote a dit à la tribune qu'il comptait proposer des crédits pour deux années. On se demande comment la Russie, déjà épuisée, parviendra à soutenir la lutte. Où sont ses alliés? Déjà les dépêches qui arrivent de Vienne signalent que l'attitude si résolue et si énergique de l'Angleterre a eu pour conséquence d'augmenter les prétentions et les revendications de l'Autriche, à ce point que la mission du général Ignatieff n'aboutira qu'à un avortement.

D'ailleurs, quelle garantie la Russie est-elle en état d'offrir à l'Autriche, maintenant qu'elle n'est plus sûre de rien, maintenant que la réalisation de ses plans est subordonnée à l'issue de la lutte qui menace de s'engager?

Et la Russie elle-même n'est plus maîtresse de s'arrêter et de faire les concessions qu'on exigeait d'elle tout récemment encore.

L'esprit de vertige s'est emparé des populations moscovites, et l'empereur lui-même, dont on a vanté la modération, est entraîné par le tourbillon!...

Il est encore temps pour la Russie de réfléchir. L'Angleterre ne peut pas et ne doit pas accepter les conséquences des victoires russes, qui lui porteraient le même coup qu'à la Turquie en mettant dans la main du czar les clefs de l'Asie et la principale route des Indes.

Quelques pessimistes parlent du rôle que les circonstances et la force des choses pourraient imposer à la France. Il n'y a qu'à se taire là-dessus. La République n'a personne à provoquer. Elle veut la paix, et plus que tout autre gouvernement elle travaillera résolument à la conserver.

M. Cazeaux, qui passe pour appartenir au groupe bonapartiste, mais qui est un esprit distingué et modéré, a eu l'imprudence de soulever la question du Gouvernement à Paris. Il s'est prêté à une manœuvre qui tendait en réalité à agiter l'opinion, mais dont le résultat a été absolument contraire à ce que le parti bonapartiste en attendait.

En faisant dire par M. Cazeaux qu'il était extraordinaire que le Maréchal-Président résidât presque toujours à Paris, contrairement au

texte de la loi constitutionnelle, le parti bonapartiste soulevait indirectement la question du retour des Chambres dans la Capitale. En effet, si le Maréchal-Président y réside, pourquoi les Chambres n'y siègeraient-elles pas?

La députation de Paris est tombée dans le piège tendu par le parti bonapartiste. M. Spuller a présenté, vendredi, au nom des membres qui la composent, une proposition autorisant la Chambre des députés à se réunir facultativement à Paris, pendant la durée de l'Exposition universelle. L'article 9 de la Loi Constitutionnelle est ainsi conçu : « Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles. » Rien de plus illégal, par conséquent, que la proposition de la députation parisienne.

Un cri de joie bonapartiste a accueilli cette faute. Le *Pays*, dans l'expansion de son allégresse, a révélé tout de suite le secret de la comédie. Il a considéré comme un fait positif, que la majorité républicaine allait voter avec empressement la proposition, et il s'est écrié :

« Il n'est pas douteux que la majorité adopte la résolution de M. Spuller, consacrant ainsi une violation flagrante de la Constitution. La proposition Spuller nous paraît un pas formidable vers le dénouement révolutionnaire que prévoient tous les esprits sensés. Nous ne sommes pas assez timide pour en avoir peur, et nous avons trop de bon sens pour nous en affliger. »

Il faut lire ces choses-là pour les croire! Le journal bonapartiste déclare tout net qu'il souhaite le désordre et l'anarchie, pour rattrapper l'empire dans la bagarre. Belle et noble politique!

Mais voici que, tout au contraire, la majorité républicaine ne veut pas entendre parler de la proposition Spuller! Au moment où les bonapartistes se frottaient les mains, et croyaient avoir fait un bon coup qui compliquerait les embarras de la France, et déchaînerait la révolution, les bureaux de la chambre des députés, consultés sur la proposition, n'ont nommé, à l'exception de M. Spuller, que des commissaires qui, bien qu'appartenant à la gauche, sont tous opposés à l'adoption du projet de résolution présenté par les députés de la Seine.

Dans le onzième bureau, dont il fait partie, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a énergiquement protesté.

M. Langlois et M. Margaine ont fait observer que l'initiative de cette proposition appartenait aux bonapartistes par suite de l'intervention de M. Cazeaux. Ils ont ajouté que les républicains devaient éviter un piège. M. Langlois s'est écrié : *Timeo Danaos!*... et M. Margaine a dit, plus justement, que le Sénat pourrait repousser toutes les lois votées par la Chambre siégeant au Palais-Bourbon.

La déroute des partisans du retour à Paris a été aussi complète que possible.

Mais savez-vous par qui cette déroute a été soutenue?...

Par les bonapartistes....

Oui, par les bonapartistes. Tous les journaux constatent que la plupart d'entre eux ont voté pour les candidats-commissaires qui appuyaient le retour, entr'autres MM. Louis Blanc, Clémenceau et Nadaud.

M. Haussmann, l'ancien préfet de la Seine,

que tant de souvenirs attachent à l'empire, mais qui fait passer avant tout la tranquillité publique, a dit dans son bureau, en parlant de la tactique bonapartiste : « Mes amis politiques se prononcent ardemment pour le projet; ce qu'ils veulent, c'est entraver, renverser la République par tous les moyens. Je n'aime pas la République, mais je ne veux pas, moi, la combattre par de tels procédés. »

Ce jugement est profondément vrai. Périsse la France, disent les bonapartistes; plutôt la restauration du parjure et de l'invasion.

Les craintes de conflit entre les deux chambres ont été heureusement conjurées par le vote du Sénat, acceptant définitivement le budget des dépenses tel qu'il lui a été renvoyé par la Chambre des députés. Cette décision de la Chambre haute nous débarrasse en même temps, et complètement cette fois, de la maladie des douzièmes provisoires.

On sait que le Sénat a achevé dans la même séance la discussion de la loi d'amnistie et adopté cette loi selon la rédaction de sa commission. La Chambre de son côté a accepté les modifications du texte sénatorial, et l'accord s'est fait sur ce point comme il s'est fait sur le budget. Tant mieux! l'heure serait on ne peut plus mal choisie pour rouvrir l'ère des querelles intestines.

INFORMATIONS

On lit dans le Français :

On nous assure que le sentiment des graves périls dont l'Europe est actuellement menacée, et en face desquels la France aurait tant besoin de sagesse et de concorde, n'a pas été étranger à la bonne volonté que le Sénat a montrée en votant le budget des dépenses tel que la Chambre le lui avait renvoyé. Tous les partis, nous n'en doutons pas, s'accorderont à louer le Sénat d'avoir pris son patriotisme pour règle de son vote en cette circonstance.

L'*Univers* publie le texte complet et authentique du discours ou plutôt de l'allocution que S. S. Léon XIII a prononcé au Consistoire du 28. Nous ne retrouvons, dans le texte de l'*Univers*, rien qui ressemble à cette phrase de l'analyse télégraphique : « Je mets sous la tu » telle du droit et de la raison le principe de l'autorité temporelle indispensable au Saint-Siège, etc. » Le Pape affirme rapidement dans un seul passage de son discours et immédiatement après un hommage rendu à son prédécesseur, que l'indépendance spirituelle de l'Église est lésée par la suppression du pouvoir temporel, et passe outre, sans menace ni anathème d'aucune sorte contre qui que ce soit.

(Constitutionnel).

Les bureaux de douane de la frontière franco-espagnole ont reçu des instructions pour l'application des nouveaux tarifs établis par le traité de commerce à partir du 1^{er} avril.

La Chambre des députés a annulé, samedi dernier, l'élection de M. Niel à Muret. M. Niel est bonapartiste.

On a essayé de mettre en doute la mort chrétienne du grand savant Claude Bernard. Les pièces suivantes ne laissent place à aucune incertitude :

Voici les preuves de l'exactitude de notre récit des derniers moments de l'illustre Claude Bernard :

H. DIDON,
Prieur des Dominicains.

Lettre de M^{me} Cantin, sœur de M. Claude Bernard.
Pouilly-le-Monial, 23 mars 1878.

Très révérend père,

Je suis arrivé auprès de mon frère le 9 février. Il était en parfaite connaissance; je lui ai dit : Mon cher frère, voudrais-tu voir un prêtre? Tu sais que notre mère nous a élevés chrétiennement; tu veux bien sans doute te réconcilier avec Dieu. Tu es bien souffrant, mon cher frère; les secours de la religion opèrent bien des fois du soulagement.

Mon frère m'a répondu : Oui. Alors, je lui ai dit : Veux-tu voir M. le curé de Saint-Séverin? A cela il m'a répondu : Fais venir celui que tu voudras, M. le curé de Saint-Séverin est venu immédiatement. Mon frère a répondu aux questions de M. le curé plus clairement qu'il ne m'avait parlé à moi-même quelques minutes avant.

M. le curé lui a administré les sacrements de pénitence et d'extrême-onction.
Agréez, très révérend père, le témoignage de ma soumission respectueuse.

F^{me} CANTIN.

Lettre de M. le curé de Saint-Séverin.

Mon révérend père,

Votre article sur M. Claude Bernard n'est pas sans rencontrer des contradicteurs; c'est surtout sa fin chrétienne qu'on conteste.

Permettez à celui qui a eu la consolation de lui administrer les derniers sacrements, d'affirmer que votre récit est parfaitement conforme à la vérité, et que c'est en pleine connaissance de cause que M. Claude Bernard a répondu à mes questions et a reçu les saintes onctions.

Agréez, mon révérend père, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

B. CASTELNAU,
Curé de Saint-Séverin.

Paris, 22 mars 1878.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

ARMÉE TERRITORIALE
Avis

Les hommes des classes 1866 et 1867 appelés cette année, qui seraient dans l'intention de demander des sursis, jusqu'à la convocation de 1879, sont prévenus que la période d'exercices de l'année prochaine sera vraisemblablement d'une durée supérieure à celle de 1878.

La commission spéciale de réforme devant laquelle pourront se présenter les hommes de ces deux classes qui seraient dans le cas d'être réformés, se réunira le 11 avril à Montauban et le 13 avril à Cahors.

17^e CORPS D'ARMÉE

Les conditionnels d'un an, qui ont contracté l'engagement dans les mois de février et mars 1873, sont invités une dernière fois, à se conformer promptement aux prescriptions indiquées

en tête de leur livret individuel.

En conséquence, ces jeunes gens, actuellement passés dans la réserve, déposeront leur livret individuel à la mairie ou à la brigade de gendarmerie de leur résidence. Ceux de Toulouse l'envoieront au bureau de recrutement, où se feront immédiatement les inscriptions nécessaires.

Transports par chemins de fer. — Tarifs.

Alors même qu'un employé de chemin de fer indiquerait et recevrait un prix inférieur au tarif pour le transport d'un colis, la Compagnie n'en a pas moins le droit de réclamer le paiement du prix officiel. (Cassation, 20 février 1878.)

Aujourd'hui, 2 avril, nous entrons dans la lune rousse.

La lune rousse, on le sait, est, d'après Arago, la lune qui, commençant en avril devient pleine vers la fin de ce mois ou dans le courant de mai.

Dieu veuille qu'elle ne soit pas funeste à nos récoltes!

Grève de Decazeville

Les journaux de l'Aveyron publient la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Les propagateurs de faux bruits et de fausses nouvelles ont pullulé de tout temps, mais si, sans les signaler à la vindicte des lois, chacun prenait soin de redresser la vérité en l'opposant aux inventions, souvent malveillantes et passionnées, qui peuvent troubler la tranquillité publique, et en ne craignant pas d'engager son nom à l'appui de ces redressements, le champ ouvert à la crédulité publique se trouverait singulièrement restreint; c'est dans ce but, que je prends la liberté de vous demander place dans vos colonnes pour démentir, d'après des renseignements certains, que la retenue de 10 0/0 proposée aux ouvriers de Decazeville actuellement en grève n'est pas appliquée aux employés supérieurs et particulièrement au directeur, M. Gustave Deseilligny, ainsi qu'aux douze administrateurs.

La vérité est qu'avant d'imposer cette réduction aux ouvriers, M. le directeur a demandé que son traitement fût frappé d'une retenue non de 10 0/0 comme celle des ouvriers, mais de 12 3/4 0/0 et que les 15,000 francs alloués pour honoraires des douze membres du conseil d'administration ce qui constitue une part de douze cent cinquante fr. pour chacun d'eux soient également frappés de la retenue de 10 0/0. — Le montant de ces 10 0/0 sur les 15,000 fr., a été affecté par ceux qui le subissent en secours aux ouvriers nécessiteux.

Il ne sera pas superflu d'ajouter que si les ouvriers subissent une retenue de 10 0/0 sur leurs salaires, les propriétaires qui les emploient, c'est-à-dire les actionnaires, subissent

la suppression de la totalité de leur revenu annuel, soit cent pour cent, et qu'à moins de vouloir qu'ils entament leur capital pour le convertir en salaire on ne saurait vouloir le socialisme, la communauté des biens, et la guerre à l'infâme capital, d'une manière plus efficace. Veuillez agréer, etc.

Eugène de Barrau.

Non-seulement toutes les femmes, qui gagnent de 1 fr. 40 à 1 fr. 75, n'ont pas été touchées, mais encore tous les salaires de 2 fr. 25 et au-dessous n'ont pas été diminués. Ces exemptions portent sur 16 1/2 à 17 0/0 du personnel de nos usines.

La réduction moyenne d'environ 10 0/0 porte donc exclusivement sur les salaires d'une certaine importance lesquels, même après réduction, restent supérieurs à ce qu'ils sont ailleurs.

Dans la nuit du 27 mars, un factionnaire placé à l'entrée de l'une des galeries de mine a dû tirer deux coups de fusil sur des grévistes qui l'attaquaient à coups de pierre.

Néanmoins le calme s'étant rétabli dans la houillère de Rulhe, située à 20 kilomètres de l'exploitation principale, le travail a pu y être repris.

La situation semble s'être un peu améliorée. Le haut fourneau de Decazeville a été remis en marche le 25; il avait un peu souffert, mais il marche actuellement d'une manière satisfaisante. Celui de Firmy a été remis en activité le 26.

300 ouvriers environ se sont remis au travail des forges et des mines, et tout fait espérer que ce nombre ira en augmentant et que l'ensemble des travaux pourra être repris prochainement.

Nous avons reproduit dit la Gazette du Languedoc une lettre adressée de Villefranche de Belvès, au Journal d'Agen, concernant la présence sur les frontières de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, d'une redoutable bande de voleurs.

Nous trouvons aujourd'hui dans les feuilles de Périgueux les détails suivants sur les exploits de cette bande.

« Une première tentative de meurtre était commise dans les circonstances suivantes, le 19 mars: Ce jour même, la femme Perrier, cultivatrice à Capdrot, prévenait les gendarmes de Montpazier, de passage dans la localité, que, vers une heure de l'après-midi, elle avait trouvé fouillant dans les armoires de sa chambre un individu étranger au pays, porteur d'une canne, vêtu d'un paletot et coiffé d'un chapeau.

« Cet individu, se voyant découvert, avait pris la fuite à travers bois. Les gendarmes se mirent immédiatement à sa poursuite et, arrivés à la gare du Got, ils gardèrent les deux routes qui y aboutissent, de manière à ce que le voleur, à son arrivée, ne pût pas leur échapper. Après dix minutes d'attente, par une nuit obscure, et vers huit heures du soir environ, le

gendarme Augé vit venir à lui un individu bien mis se dirigeant sur Villefranche de Belvès. Il lui demanda son passeport. L'interpellé déclara n'en pas avoir, se dit sabotier à Agen, et ajouta qu'il était venu faire une coupe de bois dans le pays.

« Le gendarme, le voyant porteur d'une canne et présumant que cette canne contenait une épée, l'invita à la lui remettre, ce à quoi le prétendu sabotier consentit sans difficulté. Mais tandis que le gendarme examinait sa canne, notre homme fit brusquement demi-tour et se sauva à toutes jambes. Le gendarme se mit à sa poursuite. Arrivé à la lisière d'un bois, le fuyard se retourna et fit feu sur le gendarme sans l'atteindre. Le gendarme riposta par un coup de revolver, et, au même instant, l'individu disparut dans un chemin creux.

« Une grande partie de la population du Got se joignit au gendarme Augé pour rechercher ce malfaiteur, qui n'a pu encore être découvert mais qui a dû rester dans le pays où il a signalé sa présence par deux autres attentats.

« Dans la nuit du 20 au 21 courant, à minuit, un vol de 1,485 fr. était commis au préjudice du nommé Boussat (Baptiste), cultivateur, habitant la commune de Boissat, près Belvès. Voici dans quelles circonstances :

« Le 20 mars, le sieur Boussat s'était rendu à la foire de Monpazier pour y acheter une paire de bœufs. Il était nanti, à cet effet de 1,485 fr. N'ayant rien trouvé à sa convenance, il rentra à son domicile, en compagnie du sieur Canolle, chez qui il s'arrêta un moment, puis il se dirigea vers Dossat, en prenant un chemin de traverse. Arrivé à un kilomètre de sa demeure il fut assailli et renversé par deux individus qui s'étaient cachés dans les hautes bruyères. L'un d'eux le prit à la gorge, tandis que l'autre lui tenait les jambes. Sans dire un seul mot, ils le fouillèrent très rapidement; le gilet fut déchiré, et le portefeuille, ainsi qu'une bourse contenant les 1,485 fr. lestement enlevés. Le vol consommé, les deux agresseurs prirent la fuite. Boussat fut tellement effrayé, qu'il ne songea point à les poursuivre. Il lui fut d'ailleurs impossible de les reconnaître, car la lune était sur son déclin, et les hautes bruyères projetaient une ombre épaisse.

« Passons au troisième exploit :

« Le 21 mars, à six heures du soir, le nommé Martin Tessier, cultivateur à Besse, revenant de la foire de Salviac, était arrêté à un kilomètre du village de Lacan par un homme qui, saisissant les rênes de son cheval, lui demanda la bourse ou la vie. Sans avoir le temps de répondre, Martin recevait trois balles de revolver qui le blessèrent très grièvement. L'assassin fit tomber sa victime de cheval et lui prit sa bourse contenant environ 45 fr. Bien que perdant beaucoup de sang, Martin parvint cependant à se relever, et se traîna, en s'appuyant sur son cheval, jusqu'au village de Lacan. Dès qu'elles furent informées de ces crimes, les gendarmeries de l'arrondissement de

Sarlat et celles des arrondissements voisins, se mirent à la recherche du coupable qui ne put manquer d'être prochainement arrêté.

« Hier matin, le bruit s'est répandu que le célèbre Taillerdot, dont le nom paraît destiné à devenir légendaire parmi ceux des coureurs de grands chemins les plus redoutés, avait été vu à la gare et s'était éclipse promptement à l'aspect d'un gendarme. La police a été mise aussitôt à sa recherche ainsi que plusieurs agents de la maréchaussée. Nous ignorons encore le résultat de cette battue. »

Un concours de poésie vient d'être ouvert par l'Académie de Mâcon à l'occasion de l'inauguration de la statue de Lamartine. La pièce de vers sera intitulée *Lamartine*, et ne devra pas contenir plus de deux cents vers.

Le prix à décerner consistera en une médaille d'or; il y aura, en outre, des mentions honorables et médailles d'argent ou de bronze.

On nous écrit de Bessan, arrondissement de Béziers :

« Les vignobles du midi, déjà si éprouvés cet hiver par une affreuse et persistante sécheresse qui facilite la marche dévastatrice du phylloxera, viennent encore d'être frappés par une forte gelée, qui a détruit une assez importante partie des espérances de la future récolte. Toute la plaine de l'Hérault a particulièrement souffert. »

Un triste accident est arrivé à la caserne d'infanterie de Périgueux, où le 50^e de ligne tient garnison, pendant l'exercice du tir au tube. On sait en quoi consiste cet exercice, qui a lieu ordinairement dans les chambres. Un tube métallique, long de 20 centimètres au plus, et rappelant exactement le canon du fofil Gras, est introduit dans ce dernier, de façon que le calibre du tube remplace complètement celui du fusil. Après cette transformation, qui ne change rien au maniement de l'arme, on emploie, pour la charge, de petites cartouches composées de quelques grains de poudre et d'une balle qui n'est autre chose qu'un grain de plomb n^o 0.

Dans la journée du 12, cet exercice fut commandé à la caserne de la cité.

Les fusils de théorie étant tous préparés et chargés, un soldat rentre dans la chambre, s'empare de l'un d'eux et couche en joue son camarade. Les sergents instructeurs ont, croyons-nous, l'habitude de se faire viser dans l'œil quand ils veulent s'assurer que le soldat prend bien la ligne de mire. Pour cette fois, le malheureux jeune homme ne visa que trop juste; car, croyant son arme vide, il lâcha la détente, le coup part et son camarade tombe, le visage en sang. La balle du tube lui avait crevé l'œil.

L'état du blessé est, dit-on, désespéré.

TREMBLEMENT DE TERRE

M. le professeur Winnecke, directeur de l'observatoire de l'Université de Strasbourg,

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSÉES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS. — CAHIERS DES DOULANCES.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DE L'ORDRE DU TIERS-ÉTAT DES SIX SÉNÉCHAUSSÉES RÉUNIES DE LA PROVINCE DU QUERCY, DEPUIS LE 16 JUSQU'AU 24 MARS 1789.

(Suite.)

Après quoi, il a été procédé à haute voix à la nomination de vingt-quatre commissaires pour la rédaction et réunion en un seul ou six cahiers des plaintes et doléances desdites sénéchaussées.

MM. les Commissaires nommés sont,

Savoir :

Pour la sénéchaussée principale de Cahars :

MM. VANQUE-BELLECOUR, conseiller du Sénéchal, AMADIEU, avocat et juge de la ville, DUBRUEL, avocat, ARMAND, avocat;

Pour la sénéchaussée de Montauban :

MM. MAJOREL, juge-mage, PONCET-DELPECH, avocat, LACOSTE-MONTLAUZUN, négociant, LACHÉ-RAVAISSON, procureur du Roi, à Caylux.

Pour la sénéchaussée de Gourdon :

MM. HEBRAY, lieutenant général, CAVANHAC, avocat, DURAND, avocat, DELCAMP, avocat.

Pour la sénéchaussée de Figeac :

MM. NIEL, conseiller à l'élection, BLADVIEL, avocat, LAMOTHE, avocat, BOUTARIC, président à l'élection.

Pour la sénéchaussée de Lauzerte :

MM. DUGRÈS DE COMBAREIU, lieutenant général, THOURON, procureur du Roi, BALMARY DE LOUBEJAC, avocat, GOUGES-CARTOU, négociant.

Pour la sénéchaussée de Martel :

MM. LACHIEZE, lieutenant général, LACHIEZE, avocat, JUDICIS, avocat, MIRAMONT, maire de Saint-Céré.

Auxquels Commissaires avons remis les six cahiers des plaintes et doléances des sénéchaussées, et leur avons indiqué la salle que nous avons fait préparer afin de s'occuper sans délai du travail qui leur est confié.

Après quoi, se sont présentés MM. Devolvé, avocat; Manhabal, médecin; Cyprien Cabanès, négociant; Gougès-Cartou, négociant; Falguières, maître en chirurgie, députés de la ville de Moissac, qui nous ont présenté un extrait de délibération de la ville de Moissac, du 14 du courant, qui les charge et autorise en qualité de députés à l'Assemblée générale du tiers-état qui doit se réunir à Cahors le 16 dudit mois, que dès leur arrivée en cette ville, ils fissent un acte aux députés de la ville de Lauzerte en la personne de M. Dugrès de Combarieu, lieutenant général de ladite sénéchaussée de Lauzerte, député de ladite ville à ladite Assemblée générale, à l'effet de protester auxdits députés de l'infraction qu'ils ont faite à l'article 31 du règlement, lors de l'Assemblée

préliminaire de la sénéchaussée secondaire dudit Lauzerte, d'après lequel article le nombre de députés à la présente Assemblée ne devait être que de quatre députés pour ladite ville de Lauzerte, ils en ont cependant nommé vingt-et-un au prétexte de l'élection qu'ils ont faite de quelques paroisses et bourgs ou communautés n'ayant pas des rôles d'impositions séparés de celui de la ville et communauté de Lauzerte. Ces députés de Moissac ont ajouté qu'ayant communiqué audit M. Dugrès de Combarieu ladite délibération, ils ont entrevu des difficultés pour la réduction qu'ils ont ordre de réclamer de la part de la ville de Moissac, ce qui les a déterminés pour ne point arrêter et retarder le cours des opérations prescrites pour la convocation des Etats généraux à se réduire et réclamer de vouloir réclamer leurs plaintes et protestations qu'ils font, et qu'elles soient constatées dans le présent procès-verbal, se réservant pour eux et pour tous les habitants de la ville de Moissac, tous leurs droits à cet égard.

Faisant droit sur la réclamation desdits députés de Moissac, leur avons accordé acte de leurs plaintes et protestations, et déclarons qu'ils n'ont qu'à se pourvoir ainsi qu'il est ordonné dans l'article 51 du règlement, et avons renvoyé la séance et indiqué au 20 du courant, et avons signé avec notre greffier secrétaire.

Signé : PEYRE juge-mage, lieutenant général, BODRES, secrétaire greffier en chef, secrétaire.

Et advenu ledit jour, vingt-et-un mars courant mil sept cent quatre-vingt-neuf, et à ladite heure de neuf, dans ladite église des RR. PP. Cordeliers de cette ville, nous Louis de Peyre, président, écrivain sur nom, ledit Bernard Bodres, greffier-secretaire, dûment assermenté, avons dit que MM. les Commissaires nommés dans la séance du 17 du courant, pour procéder à la rédaction et réunion en un seul cahier des plaintes et doléances des six sénéchaussées, ont terminé leur travail et remis le cahier général sur le bureau; sur quoi, d'après l'avis de l'Assemblée, avons prié un de MM. les Commissaires de vouloir en faire la lecture à haute voix, ce qui a été fait de suite. Après laquelle des membres des sénéchaussées secondaires de Montauban, Lauzerte et Figeac ont demandé d'ajouter audit cahier général des articles qui leur paraissent nécessaires pour l'intérêt particulier de leur sénéchaussée.

adresse la communication suivante aux journaux de cette ville :

Hier, 25 mars, au matin, à 8 heures 52 m. 27 s., temps moyen de l'observatoire, me trouvant à mon domicile, j'ai observé une secousse vive de tremblement de terre suivant une direction verticale et d'une durée d'environ 1/3 de seconde. Cette secousse a également été ressentie par les deux astronomes habitant l'observatoire provisoire établi au bâtiment de l'Université. La direction du mouvement de ce phénomène paraissait être celle du sud au nord.

Un journal de Prague signale une curieuse guérison de rhumatisme. Une femme, qui avait le bras paralysé par des douleurs rhumatismales, ayant entendu dire qu'un fermier du voisinage avait été guéri à la suite d'une piqûre de guêpe, résolut d'en faire l'essai. Elle se fit piquer par des centaines d'abeilles. L'effet fut prodigieux. La nuit suivante elle put dormir profondément et la douleur avait complètement disparu. On fit réduire les efflores avec une simple lotion, et, depuis lors, cette femme n'a plus ressenti la moindre douleur rhumatismale.

LE CONGRÈS POSTAL

Les travaux préparatoires du congrès postal universel, qui doit s'ouvrir à Paris, le 1^{er} mai, en même temps que l'Exposition universelle, sont terminés. Les propositions les plus importantes qui seront soumises au congrès concernent l'adoption d'une somme d'indemnité uniforme (50 francs) en cas de perte d'une lettre enregistrée, adressée d'un pays à un autre, et le supplément de port à payer par les destinataires pour les lettres et autres objets de correspondance insuffisamment affranchis. Ce supplément se compose actuellement, comme on sait, du double de la taxe d'affranchissement tout entière, sauf déduction de la valeur des timbres-postes apposés par l'expéditeur. On propose de ne faire payer dorénavant, que le double de différence entre l'affranchissement insuffisant effectué et l'affranchissement complet.

On doit aussi régler la forme et le débit de la carte postale internationale dont l'institution, établie en principe, est restée jusqu'ici lettre morte dans la pratique.

THÉÂTRE DE CAHORS

Les excursions des artistes parisiens en province ne sont plus chose rare. Grâce à la vapeur, la tragédie, l'opéra, le drame se donnent tour à tour rendez-vous sur les plus petites scènes et répandent partout le goût de l'art tragique ou musical. Les plus grands artistes n'ont pas dédaigné le théâtre de Cahors, et dans un souvenir déjà lointain, nous voyons M^{lle} Rachel faisant vibrer parmi nous ces accents qu'on n'entend qu'une fois et qu'on n'oublie jamais. Plus tard, hier, M^{lle} Agar est venue faire applaudir sa belle diction, ses poses sculpturales, son jeu correct et pur.

A côté de ces excursions artistiques sérieuses, qui sont de véritables bonnes fortunes pour ceux qui aiment les belles choses, il y a des contrefaçons qui font éprouver plus de déceptions que de plaisirs.

La représentation donnée samedi dernier, à Cahors, par des artistes du Théâtre Lyrique national entre un peu dans cette catégorie. Le public était convié à entendre une des plus charmantes partitions de Gounod, *Philemon et Baucis*; il s'était rendu en foule à cette attrayante invitation. Nous regrettons que les anciens pensionnaires de M. Vizenini aient fait si peu d'efforts pour soutenir leur réputation. A l'exception de M. Gréssé, dont la voix est fort belle, bien timbrée et qui possède le double talent de chanteur et de comédien, nous n'avons constaté que la voix mal posée et tremblotante de M^{lle} Sablairole, la fatigue de M. Caisso et l'absence de voix chez M. Rohi. Dans les morceaux d'ensemble, l'un soutenant l'autre, et avec une science du chant incontestable chez ces artistes, l'effet musical n'était pas sans charme et leur a valu des bravos mérités.

Mais arrivons au corps du délit. L'œuvre de Gounod contient, après le supplément laissé de côté, comme c'est l'habitude, seize morceaux

de chant. Si on en retranche le chœur du premier acte « Fille d'Athor » et le ballet du deuxième acte, difficiles à exécuter en province, il reste encore quatorze morceaux. Messieurs les artistes de Paris nous en ont fait entendre huit à peine.... les six autres sont restés aux bagages.

Donnons à chacun la part qui lui revient dans cette affreuse mutilation : M^{lle} Sablairole a étouffé à elle seule quatre morceaux, dont deux duos et deux airs intitulés, le premier : *Un rat de ville, d'humeur civile*, très imitatif et très original, le deuxième : « Ah! si je redevenais belle. » Voilà pour le premier acte. — Au deuxième acte, M^{lle} Sablairole nous a privés d'un air à roulades fort bien fait, commençant par le récitatif : *Il a perdu ma trace* et continuant par *o riant nature*, gracieuse broderie musicale que M^{me} Carvalho enlevait si bien autrefois. Enfin, dernier larcin : le duo entre Baucis et Jupiter, *Relevez-vous jeune mortelle*.

Jupiter, lui, a impitoyablement occis trois morceaux dont un duo. Au premier acte, l'air : *Eh quoi, parce que Mercure*; au deuxième acte l'air : *Venus même n'est pas plus belle* et le duo : *Relevez-vous jeune mortelle*, déjà cité. Dans les rares ensembles où M. Rohi (Jupiter), s'est fait entendre, il a presque toujours chanté sa partie une octave au-dessus de ce qui est marqué, ce qui a noi à l'effet. L'ensemble intitulé : *Final du premier acte*, a été également supprimé, sauf l'air du sommeil : *Que les songes heureux* que *Vulcain* a chanté par procuration, Jupiter empêché.... par la voix.

Eh bien, disons le très-haut, de tels procédés sont indignes de l'art et de ses interprètes. A Cahors, comme partout, il se trouve de bons appréciateurs, des juges autorisés, un public délicat qui séduit par l'attraction des grandes œuvres musicales veulent bien les entendre si on les y convie, mais protestent contre les travestissements, les mutilations que les chanteurs se permettent trop souvent.

Annoncez, messieurs, sur vos pompeuses affiches, des *fragments* de *Philemon* et *Baucis*, de *Gounod*, et l'on saura du moins à quoi s'en tenir. Mais si vous promettez l'œuvre entière du maître, de grâce n'y touchez pas, respectez-la.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors du 1^{er} avril, n'a pas été belle à cause du mauvais temps : 350 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, ils se sont vendus aux mêmes prix que les foires précédentes, les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus de 35 à 40 fr. les 50 kil., poids vif; 150 petits cochons vendus de 20 à 70 fr. la pièce suivant leur grosseur, 800 moutons ou brebis, les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus de 70 à 75 c. le kil., poids vif; 10 chevaux, 12 mulets, 14 ânes. Il s'est fait très-peu d'affaires.

Pas de vol ni d'accident à signaler.

Marché aux grains : 700 hectolitres de blé ont été mis en vente, 600 ont été vendus au prix de 26 fr. 50 l'hectolitre; 300 hectolitres de maïs ont été apportés, 250 ont été vendus au prix de 14 fr. l'hectolitre.

Ephémérides du Quercy

1^{er} avril 1675. — Naissance à Figeac de Louis Siris. Ses ouvrages d'orfèvrerie, remarquables par la précision du burin, et les formes pures et élégantes, étaient renommés dans le Quercy et dans toute l'Europe.

2 avril 568. — Chilpéric 1^{er}, roi de France, envoie, dans le Quercy, une armée formidable avec son fils Théodebert, qui le dévasta entièrement, et réduisit en cendres la ville de Cahors.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 31 mars.

Céréales et Farines. — Au commencement de la semaine, le temps s'est remis au froid et le thermomètre est redescendu au-dessous de zéro dans quelques stations du Nord. On signale aussi du département de l'Hérault des gelées blanches qui auraient détruit les premiers bourgeons de la vigne dans quelques lo-

calités. Vers la fin de la semaine, des tempêtes ont abordé nos côtes de la Méditerranée et de l'Ouest; elles ont amené d'assez fortes pluies dans les diverses parties de notre pays; le temps reste pluvieux par vent N. O.; mais le baromètre tend à remonter.

Sur nos marchés de province, de samedi, la hausse a encore fait quelques progrès. Vers le milieu de cette semaine, les prix indiquaient une tendance à l'arrêt par suite d'offres devenues plus nombreuses; mais en dernier lieu les nouvelles politiques leur redonnent de la fermeté, et sur les halles tenues hier, les prix du blé ont obtenu une nouvelle faveur de 0,50 à 0,75 par quintal. Hausse sur certaines places de 0,25 à 0,50 sur les seigles, les orges, les avoines et les maïs, tous recherchés surtout en bonnes qualités. La tendance reste très-ferme sur tous les articles. Sur nos places maritimes de l'Ouest, la tendance, bien que ferme depuis quelques jours, ne s'est nettement prononcée à la hausse qu'hier.

A Marseille, après diverses alternatives, le marché clôture très-excité par suite des craintes de guerre. L'importation prévoyant que la marchandise pour livraison rapprochée, obtiendra de gros prix s'est en partie retirée de la vente et les vendeurs qui offrent encore quelque chose demandent des prix très-élevés.

A Paris, au marché de mercredi, les offres en blé étaient un peu meilleures, mais les détenteurs montraient la même ténacité que jusqu'ici. Bien que la mennerie n'ait pas mis d'empressement dans la demande, elle a dû se soumettre aux exigences des vendeurs en payant les prix de 31 à 34.50 les 100 kilos, soit une nouvelle hausse de 0.50. La culture présentait plus d'échantillons que naguère, qu'elle tenait de 30 à 34 fr. remis aux usines. Le seigle a obtenu une nouvelle hausse de 0.25 à 0.50 se traitant de 18.25 à 18.50. L'avoine n'a pas varié. Le marché aux farines a été gardé par les nouvelles politiques seules. La situation est devenue en effet assez grave pour avoir pu produire une panique à la Bourse. Les fonds et par contre coup une hausse sensible sur les blés et les farines.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Versailles, 1^{er} avril, soir.

J'apprends à l'instant que la Chambre a adopté sans discussion le projet de loi sur l'amnistie avec la rédaction sénatoriale et renvoyé à demain la discussion de la loi sur l'état de siège.

Le fait le plus important qu'il y a à relater aujourd'hui sur la politique extérieure, c'est l'insuccès de la mission du général Ignatieff auprès du gouvernement autrichien. Cet échec est confirmé de tous les côtés, il convient donc de le tenir pour exact. *La Revue du lundi*, journal de Vienne, dit que le général Ignatieff a dû apprendre du comte Andrassy que l'Autriche repoussait le traité de San-Stefano comme étant en collision avec ses propres intérêts aussi bien qu'avec les intérêts européens. Le comte Andrassy, ajoute cette feuille, a précisé ce qu'il entendait par les intérêts autrichiens.

Le *Daily Telegraph* assure aujourd'hui d'une façon positive que le marquis de Salisbury succède à lord Derby.

Du reste dans nos cercles diplomatiques et dans les régions officielles, le choix du marquis de Salisbury comme ministre des affaires étrangères à Londres est considéré comme définitif.

Malgré la surexcitation générale qui existe entre l'Angleterre et la Russie, quelques hauts personnages plaident, paraît-il, en faveur d'une tentative dernière de conciliation par l'éloignement simultané de la flotte anglaise et de l'armée russe des environs de Constantinople et en prenant pour arbitre le souverain d'un pays neutre.

On s'attendait aujourd'hui à avoir connaissance du message de la reine Victoria.

Mais une dépêche de Londres reçue par l'Agence Havas porte que le message relatif à l'appel des réserves ne sera pas communiqué simultanément au Parlement anglais, mais sera

seulement déposé ce soir sur la table de la Chambre des Communes.

C'est donc demain seulement qu'on pourra être fixé d'une manière positive sur les intentions du gouvernement britannique.

En attendant les armements se poursuivent en Angleterre avec la même activité.

La Russie de son côté fait de nouveaux préparatifs et s'il faut en croire une dépêche de Berlin adressée au *Morning Post* la Russie aurait fait une commande nouvelle de 500 canons, à l'usine Krupp. En outre la jeune classe des réserves de Lithuanie a été appelée.

P. S. — Au moment de clore ma lettre je reçois la dépêche suivante :

Londres, 1^{er} avril.

On télégraphie de Constantinople au *Times* : Le Sultan suit actuellement une politique philo-russe. Le grand-duc Nicolas exerce sur lui une grande influence personnelle. Les Turcs et les Russes fraternisent dans Constantinople. Les Russes se promènent librement dans la ville, en uniforme. Tout porte à envisager l'éventualité d'une alliance Russo-Turque comme probable.

Paris, 1^{er} avril, 6 h. matin.

L'Événement assure que M. Mignet a pris l'initiative de la candidature de M. Gambetta à l'Académie française, en remplacement de M. Thiers. M. le duc d'Audiffret-Pasquier retirerait la sienne devant celle de M. Gambetta.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, le 2 avril, 4 h., soir.

Lord Salisbury, le nouveau ministre des affaires étrangères, a envoyé une dépêche aux puissances par laquelle toutes les stipulations du traité de San Stéfano sont combattues est repoussées. Les impressions du jour sont par conséquent mauvaises contrairement à l'opinion meilleure d'hier et d'avant-hier.

Il faut de grandes concessions aussi pour le maintien de la paix.

Bourse de Paris

Cours du 2 avril.

Rente 3 p. %..... 71.00
— 4 1/2 p. %..... 100.90
— 5 p. %..... 107.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 1 ^{er} avril	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.115 »	3.115 »
Crédit foncier.....	630 »	628 75
Orléans-Actions.....	1.135 »	1.130 »
Orléans-Obligations.....	340 »	339 »
Suez.....	720 »	717 75
Italien 5 %.....	70 20	69 72

EXPOSITION UNIVERSELLE

Un ouvrage appelé à obtenir le plus grand succès : *Album des Merveilles de l'Exposition universelle*, que va prochainement publier la maison Calmann-Lévy, formera un recueil aussi utile qu'intéressant dans lequel seront appelées à figurer toutes les sommités de nos grandes industries.

L'ouvrage paraîtra par livraison de 16 pages in 4^e, sur magnifique papier velin. — Chaque album sera composé de vingt livraisons et formera, en réalité, un ouvrage toujours précieux à consulter.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Crédit Foncier de France

Le 5 Avril 1878, 3^e tirage des Obligations foncières de 400 fr. 3 0/0, libérées de 60 fr.

1 lot de	100,000 fr.
1 — de	50,000
2 — de	10,000
30 — de	1,000

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

GISEMENTS D'OR DE ST-ÉLIE
(GUYANE FRANÇAISE)

PLACER VITALO

Capital : 4,000,000 de francs

DIVISÉ EN 8,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Conformément aux Statuts, en date du 23 mars 1878
SIÈGE SOCIAL A PARIS, 55, RUE DE LA CHAUSSEE-D'ANTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le comte d'ARGUESVIVES, O.  député ;
Paul DHORNOYS, O.  ancien préfet ;
le baron de LASSUS SI-GENIÈS, O.  ancien préfet ;
Paul TILLIER, propriétaire ;
Ed. TROPLONG, ancien magistrat, administrateur du Crédit Mobilier.

Quatre autres membres seront nommés par l'assemblée

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 5,800 Actions de 500 fr.

2,200 actions ayant été souscrites par les Fondateurs.

PAYABLES { En souscrivant..... 125 fr.
Dans la huitaine de la constitution de la Société..... 375 »
500 fr.

BÉNÉFICES NETS DU PLACER ST-ÉLIE

Avec une moyenne de 57 travailleurs seulement, du 1^{er} octobre 1873 au 31 décembre 1877,

SOIT, EN QUATRE ANNÉES ET TROIS MOIS,

Somme officiellement constatée :

4,222,506 francs

SOIT EN MOYENNE

un bénéfice net d'Un Million par an.

La Société nouvelle doit compter sur des résultats plus considérables encore, puisqu'elle s'est assuré par contrat un effectif de 150 travailleurs, qui lui permettra d'augmenter la production du placier, d'améliorer les moyens d'exploitation et de l'étendre dans les parties inconnues de ses concessions.

L'or, qui doit appartenir à la Société depuis le 1^{er} janvier 1878, est adressé directement au **COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS**. Le paquebot « Washington », arrivé le 26 mars, a apporté la production du mois de janvier, s'élevant à 89,685 fr.

Les statuts stipulent formellement que, sur les

bénéfices, déduction faite des prélèvements statutaires, les actionnaires devront avoir reçu, en dividendes, cinq cents francs par action, c'est-à-dire une somme égale à leur capital engagé, avant que les fondateurs soient appelés à aucun partage.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les Vendredi 5 et Samedi 6 AVRIL 1878

A PARIS { Au Siège social, 55, rue de la
Chaussée-d'Antin ;
Chez MM. Bouvier frères et C^e,
44, place du Havre ;
Et à leur Succursale, 22, rue du
Pont-Neuf.

LA RÉPARTITION SERA PROPORTIONNELLE.

Les démarches nécessaires seront faites immédiatement pour l'admission à la Cote officielle.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

400,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétenation, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut), de vingt années de dyspepsie. — Dartres ; M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martip, d'une gastralgie et irritation

d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — M^o 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

On lit dans le *Petit Journal* :

On se demande souvent comment les pauvres cochers peuvent supporter impunément de jour et de nuit toutes les intempéries des saisons : la pluie, la neige, le froid et le vent. On serait tenté de croire qu'il leur fait une constitution spéciale les mettant à l'abri de tous ces accidents. Il n'en est rien, et c'est au contraire dans cette profession que l'on rencontre le plus de bronchites, de rhumes et de catarrhes ou autres affections des bronches et des poumons. Il suffit pour s'en convaincre de passer quelques heures dans la pharmacie Guyot, qui s'est fait une spécialité de la fabrication des capsules de goudron. Il est curieux d'observer la quantité de voitures qui s'arrêtent à vide devant cette pharmacie et dont les cochers vont chercher le remède qui doit leur être si utile.

C'est qu'en effet les Capsules de goudron de Guyot remplacent avantageusement toutes espèces de tisanes, pâtes ou potions impossibles à prendre pour ceux qui ne disposent pas de leur temps. Un autre avantage de cette médication, et qui a bien son importance, c'est la modicité de son prix. Si l'on considère que chaque flacon de 2 fr. 50 contient 60 capsules, et que la dose ordinaire est de deux à chaque repas, on reconnaîtra

que le prix du traitement est de dix à quinze centimes par jour. Il est évident que la question de prix n'a pas contribué moins que l'efficacité du produit à rendre populaire l'emploi des capsules de goudron. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

Monsieur le Rédacteur.

J'étais atteinte d'une tumeur au sein, qui, d'après le dire des médecins devait m'emporter, lorsque j'entrai dans la maison de santé, du docteur Cabaret, 19, rue d'Armaillé, Paris. Après deux mois de traitement j'en suis radicalement guérie, sans opération. Mon bonheur est tel que tous mes efforts tendront à le dire hautement et surtout aux incrédules. N'ayez donc, M. le Rédacteur, aucun scrupule à mettre mon nom en évidence. Je suis trop heureuse de me voir figurer aux annales de guérisons faites dans cette maison.

Agréer, Monsieur le Rédacteur,
F. CHÉRON-PIGEON,
à Coulommiers (Seine-et-Marne).

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du 30 mars.

La nouvelle machine à fabriquer les cigarettes. — Le Parasitisme dans la nature : Dr Joly, de Toulouse. — Les monstres artificiels : Maurice Girard. — Le mont Ventoux : E. Margot. — Les Périodes végétales de l'époque tertiaire : (suite) Comte G. de Saporta. — Correspondance. — Chronique. — Académie des sciences. Séance du 25 mars 1878 : Stanislas Meunier. — Bulletin météorologique de la semaine.

A cette époque de la saison les jeunes enfants sont sujets à des éruptions de la peau, à des gommages répandues sur la tête et le visage, à l'engorgement des glandes du cou ; ils sont souffreteux, l'appétit disparaît, le visage devient pâle. Les médicaments que depuis vingt années les médecins recommandent contre ces affections sont : le Phosphate de Fer de Leras, docteur ès-sciences, comme reconstituant des os, et le Strop de Raifort iodé de Grimault et C^o, comme dépuratif, supérieurs à l'Huile de foie de morue et au Sirop antiscorbamique. Ces deux préparations triomphent rapidement de tous ces accidents.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

LE MONITEUR
des
VALEURS A LOTS
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Propriété de la
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT
(Société anonyme) au capital de
UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue La Fayette, Paris.

1 FRANC Publié immédiatement
par AN et exactement
la liste officielle des
tirages de toutes les
valeurs.
52 Le mieux rensei-
NUMÉROS gné et le plus com-
plet de tous les jour-
naux financiers.
On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être
envoyé en timbres-poste.

20 A 25 0/0
Par an d'intérêt sans risque,
payables par mois.
Opérations de Banque et de Bourse
L'année 1877 a produit 1,137 fr. pour 5,000 fr.
On peut retirer le capital à volonté.
Caisse des Reports, Paris, 8, r. du 4-Sept^{bre}, au 1^{er}

Graine de Moutarde Blanche de Santé
DE DIDIER

UN DEMI-SIÈCLE de succès atteste les merveilleuses vertus de la Graine de Moutarde Blanche de Didier et justifie la popularité de cet incomparable médicament. Aucun traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux lorsque l'on veut purifier le sang, dissoudre les humeurs et rétablir l'équilibre dans les fonctions. Aussi, les Professeurs TROUSSEAU et PIDOUX dans leur savant traité de Thérapeutique, recommandent-ils cette précieuse graine, surtout dans les maladies de l'Estomac, Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, dans celles de l'Intestin et du foie, contre les Dartres, les Hémorroïdes, les Constipations opiniâtres, les Rhumatismes, les Affections utérines et en particulier celles qui accompagnent l'époque critique. — Dépôt : A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle, PARIS.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Gaons t devant d'autel brodé or.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^{cs} 1,50. Se défier des contrefaçons.

VICHY

Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.